

AVIS PUBLIC ANNULÉ

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que l'avis public donné le 28 octobre 2025 quant à la demande de dérogation mineure suivante est **annulé** :

Site visé par la demande : Lots 4 686 370 à 4 686 372, 4 686 374 et 4 686 375 du cadastre du Québec, en voie de remplacement pour les lots 6 674 194, 6 674 195 et 6 674 198.

Nature et effet de la demande :

Cette demande de dérogation mineure vise une opération cadastrale dont le rapport espace bâti/terrain (R.B.T.) minimal des lots 4 686 370 à 4 686 372, 4 686 374 et 4 686 375 est non-conforme à la grille des usages et normes applicables de la zone H-210.

Cette recommandation repose sur le caractère mineur de la dérogation demandée, ainsi que sur le fait que cette opération cadastrale permettra de régulariser une situation cadastrale erronée qui perdure dans le temps depuis 2019.

La dérogation demandée vise à autoriser un R.B.T. minimal de 11.97% au lieu des 20% prévus à la grille des usages et normes applicable, du règlement de zonage numéro 901 en vigueur.

Le tout, selon le plan projet de lotissement préparé par Jérôme Sirois-Charron, daté du 6 octobre 2025.

Cet avis prévoyait que telle demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal lors de la séance ordinaire fixée le mardi 18 novembre 2025. Or, un nouvel avis public sera émis pour que cette demande soit plutôt soumise au conseil municipal lors d'une prochaine séance ordinaire.

Merci de prendre note des présentes.

Donné à Delson, ce 13 novembre 2025.

Me Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier